



LYON, LE 5 DEC. 2011
NOS RÉF. JPM/OB/11-12-70
CONTACT Jean-Paul MARCHINI
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 21
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 27
COURRIEL jpmarchini@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels et
des personnels administratifs, techniques et sociaux du
SDIS du Rhône
120, rue Philippe de Lassalle
69004 LYON

Grève du 17 novembre 2011

Monsieur le secrétaire général,

Votre courrier du 25 novembre 2011 a retenu toute mon attention.

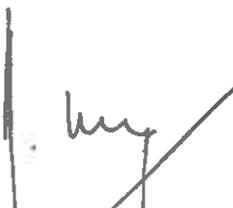
L'organisation du service en cas de mouvement de grève fait partie de mes préoccupations et me semble devoir obéir à des règles claires.

Aussi ai-je décidé de soumettre au conseil d'administration, lors de sa séance du 16 décembre, une modification de règlement intérieur.

Celle-ci sera naturellement soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

La réunion de ce dernier sera précédée d'une réunion de travail à l'initiative du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône.

Je vous prie de croire, monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel MERCIER
Président